

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2016

Date de la convocation : 25/10/2016

<b>Présents :</b>	Mmes, COIFFIER, DAVID, LETACHE, PADUA, REGANHA, MM. AUZET, BA IDRIS, BAUDIN, BOEY, MARTIAL,
<b>Absent excusé :</b>	M. BEAUJOUAN,
<b>Absents :</b>	MM.VIAUD, YAMBEN
<b>Représentée:</b>	Mme POMMERET par M. AUZET
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. MARTIAL

\*\*\*\*\*

## ***RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR***

- 1 – Taxe d'aménagement : révision des taux de la taxe d'aménagement par secteur
- 2 – Taxe d'aménagement : exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux constructions d'abri de jardin soumis à déclaration préalable
- 3 – Avis sur enquête publique sur la demande présentée par la SARL SIGMA 12 au titre des installations classées
- 4 - Projet d'installation de caméra de vidéosurveillance sur le territoire communal
- 5 – Délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) pour des travaux liés au réseau de vidéo-surveillance, dans le cadre de l'opération de mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans le hameau de Villaroche
- 6 – Indemnités de conseil au trésorier
- 7 – Proposition d'une motion relative au projet de modification des trajectoires aériennes depuis Orly.
- 8 - demande de subvention dans le cadre des travaux de mise aux normes du stade de football
- 9 – Divers

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet
- Contrat d'assurance du personnel
- Projet d'implantation d'une antenne relais sur un terrain appartenant à la commune

## **Décisions du Conseil municipal**

### **1 – TAXE D'AMENAGEMENT : REVISION DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PAR SECTEUR**

**Le conseil municipal à l'unanimité, a :**

**Décidé** de créer un nouveau secteur sur lequel s'appliquerait une majoration du taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- dans le secteur n°16, délimité selon le plan ci-annexé, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 15 %.

**Décidé** de maintenir les taux de la taxe d'aménagement pour le reste du territoire communal selon les modalités suivantes :

- dans les autres secteurs spécifiques, délimités selon le plan ci-annexé, les taux de la taxe d'aménagement ne sont pas modifiés et s'établissent comme suit :

- un taux de 19 % sur les secteurs n°2, n°3, n°4
  - un taux de 15 % sur le secteur n°5, n°12, n°13, n°14
  - un taux de 10 % sur les secteurs n°7, n°8, n°9, n°10, n°11
  - un taux de 7 % sur le secteur n°1 et n°15
  - un taux de 6 % sur le secteur n°6
- dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5%.

## **2 – TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION FACULTATIVE EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT RELATIVE AUX CONSTRUCTIONS D'ABRI DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

**Le conseil municipal à l'unanimité, a :**

**Décidé**, en application de l'article L. 311-9 d'exonérer totalement de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin, les pigeonniers, les colombiers, d'une surface inférieure à 20m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.

## **3 – AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SARL SIGMA 12 AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES**

**Le conseil municipal à l'unanimité, a :**

**Emis** un avis FAVORABLE à la demande de la SARL SIGMA 12, d'exploiter un entrepôt de stockage de matières et de produits combustibles en projet sur le territoire de la commune de Réau, ZAC du « Parc d'activités de l'A5 ».

## **4 – PROJET D'INSTALLATION DE CAMERA DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

**Le conseil municipal à l'unanimité, a :**

**Approuvé** la mise en place d'un système de vidéosurveillance Place de l'Eglise à REAU.

**Précisé** que le Maire sollicitera l'autorisation préfectorale pour l'installation du système de vidéo- protection, de voie publique, Place de l'Eglise à REAU.

**Chargé** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD

**Chargé** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du conseil Régional dans le cadre du bouclier de sécurité

**Autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **5 – SDESM : Annulé**

## **6 – INDEMNITES DE CONSEIL AU TRESORIER**

**Le conseil municipal à l'unanimité, a décidé**

1 – de demander le concours de Madame SABELLICO Isabelle Trésorière pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

2 – de prendre acte de l'acceptation de Madame SABELLICO Isabelle Trésorière et de lui allouer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 décembre 2016 une indemnité de conseil d'un montant de 296.32 € brute au titre de l'année 2016 soit une rémunération nette de 270.09 €.

## **7 – PROPOSITION D'UNE MOTION RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION DES TRAJECTOIRES AERIENNES DEPUIS ORLY.**

Le conseil municipal à l'unanimité:

**S'oppose** à la décision de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) proposant à la commission consultative de l'environnement la modification des trajectoires de vols au départ d'Orly.

**Demande** l'intégration et la représentation du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud au sein des instances de concertation de la DGAC concernant les trajectoires et nuisances aériennes liées à l'aéroport d'Orly et notamment au sein de la commission consultative de l'environnement.

**Exige** la mise en place d'un dialogue serein entre les autorités compétentes, élus et associations de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud afin de revenir sur cette décision.

**Propose** d'organiser, en lien avec les élus et les associations, une nouvelle rencontre avec la DGAC et les autorités compétentes.

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU STADE DE FOOTBALL**

Le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de réaliser les travaux de mise aux normes du stade de football, sis chemin du cimetière à REAU

**Dit** que ces travaux comportent :

- le redimensionnement du terrain,
- la réalisation d'une main courante autour du terrain
- le déplacement des buts et des poteaux d'éclairage

**Retiens** les devis de la Société SOLDRAIN pour

*1) la réalisation de la mise aux normes des équipements du terrain comprenant la réalisation d'une main courante, les buts présentés par la société SOLDRAIN pour un montant HT de 22 892, et de 27470.40 TTC*

*2) l'agrandissement du terrain, et amélioration de la surface de jeux présentés par la Société SOLDRAIN pour un montant de 9711.64 HT soit 11653.98 TTC*

**Sollicite** une subvention pour la réalisation de ces travaux auprès du District 77 à hauteur de 50 % du montant HT des travaux et plafonné à 5000 €.

**Charge** Monsieur le Maire de déposer auprès du département et de la région les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre dans le cadre de ces travaux

**Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017

## **9 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS INCOMPLET**

Le conseil municipal à l'unanimité, a :

**Décidé** de créer un emploi permanent d'Adjoint d'animation de 2<sup>me</sup> classe à temps incomplet (21 heures hebdomadaires)

*Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 pour l'exercice des fonctions d'adjoint d'animation de 2<sup>me</sup> classe chargé de la surveillance des services péri et post scolaires*

Les candidats devront justifier d'expérience similaire ou d'un CAP petite enfance. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des adjoints d'animation de 2me classe.

**Dit** que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire dans le secteur de l'enfance

**Dit** que la rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des adjoints des adjoints d'animation de 2me classe

## 10 - CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité a

- **Chargé** le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréées,

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Régime du contrat : Capitalisation

- **autorisé** le Maire à signer les conventions en résultant

## 11 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE

Le conseil municipal a, par :

POUR ..... 10 VOIX

CONTRE..... 00 VOIX

ABSTENTION..... 01 VOIX

**Autorisé** la société TDF :

- à réaliser toutes études (essais radios, études de structures, de charge, de sols...° en vue d'étudier la faisabilité technique du projet d'implantation
- toute démarche administrative afin notamment de déposer une déclaration préalable et ce pour l'édification et l'exploitation de sa station radiotéléphonique.

**Emis** un accord de principe à l'installation d'une antenne relais par la société TDF sur un terrain appartenant à la commune sis RD 305

**Chargé** Monsieur le Maire d'entreprendre les négociations pour l'établissement d'une convention de mise à disposition du terrain

**Chargé** Monsieur le Maire de négocier le montant du loyer

## - DIVERS - INFORMATIONS

- Etat d'avancement des travaux d'enfouissement du hameau de Villaroche
- Etat d'avancement du chantier France Pierre
- Demande de subvention pour réalisation de trottoirs au Plessis Picard

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21h55.